

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-01-011

**PERSONNEL –
ACTUALISATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS
SUITE A LA MISE EN
ŒUVRE DU PPCR AU 1^{ER}
JANVIER 2019**

**SEANCE
DU 25 FEVRIER 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 34

votants : 42

**DATE DE CONVOCATION :
14 FEVRIER 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :
Michelle LOZANO**

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt-cinq février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Mont l'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BELGUERRAS Martine (Raray) suppléante de Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant), Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont-en-Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoirs :

- * Madame BENOIST Magalie (Senlis) à Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève) à Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy) à Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)

- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHAR
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur L'HI

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers Saint Frambourg – Ognon)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray) représenté par Madame BELGUERRAS

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 34 présents, 14 absents et 8 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Monsieur le Président de séance laisse la parole à Monsieur BATTAGLIA, Vice-président en charge des Affaires Générales. Celui-ci explique que suite à la fusion opérée au 1^{er} Janvier 2017 et au transfert de compétences nouvelles, liées à la loi NOTRe le tableau des effectifs a évolué. De plus, des modifications réglementaires ont imposées une nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Monsieur BATTAGLIA propose de confirmer le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise suivant :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades : ancienne dénomination jusqu'au 31/12/18	Cadres d'emplois et grades : nouvelle dénomination au 01/01/19	durée hebdomadaire	Nombre d'emplois	Pourvu (P) / Vacant (V)
Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes de plus de 10 000 habitants	Emploi fonctionnel	Emploi fonctionnel	Temps complet	1	P
Directeur des Affaires Générales	Attaché territorial	Attaché territorial	Temps complet	1	P
Directeur du Développement Economique	Attaché territorial	Attaché territorial	Temps complet	1	V
Directeur juridique et de la commande publique	Attaché territorial	Attaché territorial	Temps complet	1	V
Chargé de mission en Développement économique	Attaché territorial	Attaché territorial	Temps complet	1	P

Envoyé en préfecture le 05/03/2019

Reçu en préfecture le 05/03/2019

Affiché le

5 MARS 2019

ID : 060-200066975-20190225-DEL2019CC01011-DE

Responsable administratif	Rédacteur territorial principal de 2^e classe	Rédacteur territorial principal de 2^e classe	Temps complet		
Chargé de mission Programme Local d'Habitat (PLH) / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	Temps complet	1	V
Adjoint administratif polyvalent	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	Temps complet	1	P
Chargé de mission en Développement économique	Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	Temps complet	1	P
Agent administratif polyvalent	Adjoint administratif principal de 2^e classe	Adjoint administratif principal de 2^e classe	Temps complet	1	P
Gestionnaire comptable et ressources humaines	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Temps complet	1	P
Assistant administratif	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Temps complet	1	P
Assistant administratif	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial	Temps complet	1	P
Directeur Technique	Ingénieur Territorial Principal	Ingénieur Territorial Principal	Temps complet	1	P
Responsable du service Développement Economique	Ingénieur	Ingénieur	Temps complet	1	V
Chargé de mission Programme Local d'Habitat (PLH) / Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Technicien territorial	Technicien territorial	Temps complet	1	V
Responsable du service Développement Economique	Technicien territorial	Technicien territorial	Temps complet	1	V
Ambassadeur de tri	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Temps complet	1	P
Ambassadeur de tri	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial	Temps complet	1	V
Directeur Pôle Petite Enfance Action Sociale	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	Temps complet	1	V
Responsable de la Halte-Garderie	Educateur Territorial de Jeunes Enfants Principal	Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 1^{ère} Classe	Temps complet	1	P
Responsable de Halte-Garderie Itinérante	Educateur Territorial de Jeunes Enfants	Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2^e Classe	Temps complet	1	V
Animateur de Relais d'assistances Maternelles	Educateur Territorial de Jeunes Enfants Principal / Educateur Territorial de Jeunes Enfants	Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 1^{ère} Classe / Educateur Territorial de Jeunes Enfants de 2^e Classe	Temps non complet (28h00)	1	P

Animateur de Relais d'assistantes maternelles	Assistant Socio-éducatif Principal	Assistant Socio-éducatif de 1^{ère} Classe	Temps complet		
Animateur de Relais d'assistantes maternelles	Assistant Socio-éducatif	Assistant Socio-éducatif de 2^e classe	Temps non complet (17h30)	1	P
Animateur de Relais d'assistantes maternelles	Agent social territorial 1^{ère} classe	Agent social territorial 1^{ère} classe	Temps non complet (17h30)	1	V
Animateur de Relais d'assistantes maternelles	Agent social territorial 2^{ème} classe	Agent social territorial 2^{ème} classe	Temps non complet (17h30)	1	V
Animateur Halte-Garderie Itinérante	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture	Temps complet	1	P
Animateur Halte-Garderie Itinérante	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation	Temps complet	1	P

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de l'établissement à la date du 1^{er} février 2019 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur BATTAGLIA, Vice-président en charge des Affaires Générales, et après en avoir débattu avec l'assemblée délibérante, Monsieur le Président de séance décide :

- **DU REPORT** de ce point à un conseil communautaire ultérieur au regard d'une demande de simplification du tableau présenté.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
 De la transmission en Sous-préfecture,

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Senlis,

Le : - 5 MARS 2019

Et de l'affichage le : 5 MARS 2019

Le Président,
Philippe CHARRIER



Le Affiché le 5 MARS 2019

ID : 060201900005-2019025-DEL2019CC01011-DE

Le Président,
Philippe CHARRIER